

12 communes renouvellent leur confiance au SEDIF

Dossier de la rédaction de H2o
June 2018

12 communes membres des EPT Plaine Commune et Grand Orly Seine Bièvre, représentant plus de 430 000 habitants, viennent de rejoindre au Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF).

Ces établissements publics territoriaux, à l'approche du terme fixé au 31 décembre 2017 par la loi NOTRE, poursuivent une réflexion engagée sur deux ans, relative au choix du mode de gestion du service public de l'eau potable. À l'issue d'échanges à l'initiative du président du SEDIF, leurs présidents respectifs et ce dernier avaient conclu une convention de coopération pour assurer pendant cette période, la continuité du service public d'eau potable dans les conditions actuelles, fondées sur le principe de la mutualisation, tant pour les travaux que pour l'exploitation du service. Sans attendre l'issue de cette réflexion, une partie des communes membres de ces deux EPT, ont cependant exprimé leur volonté de rejoindre au SEDIF, de rejoindre le comité du SEDIF et participer aussi aux décisions engageant l'avenir du service public de l'eau. L'arrêté inter préfectoral du 8 juin dernier, portant adhésion partielle de Plaine Commune (pour les communes de Noisy-sur-Seine, La Courneuve et Saint-Ouen) et Grand Orly Seine bièvre (pour les communes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi), a consacré leur souhait.

À l'égard des communes qui ont manifesté le choix de poursuivre leur réflexion, la convention de coopération continue de produire ses effets pour garantir le maintien du service de l'eau auprès de leur population.

SEDIF